

Le Sénat préfère transformer les PRAG et les PRCE en agents « SAV » des universités pour remédier aux lacunes des étudiants entrants en licence que d'en faire des enseignants généralistes mais du supérieur à part entière

L'insuffisance notoire de la préparation à l'enseignement supérieur dans les lycées et le renoncement du ministère à garantir la valeur du baccalauréat comme examen certifiant la capacité de tous ses lauréats à suivre avec profit des études dans l'enseignement supérieur sont, pour le SAGES, les principaux obstacles à la réussite des bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur. C'est également ce que dit le rapport de la commission sénatoriale sur « la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur » (1), mais sans préconiser une remédiation suffisante pour l'enseignement dispensé actuellement dans le second degré. En effet, dans ses recommandations, la commission se contente :

- ➔ de proposer d'informer les élèves dès la seconde des attendus des formations post-bac et de prendre en compte plus fortement les notes des enseignements de spécialité sur Parcoursup
- ➔ de proposer de mettre en œuvre effectivement les 54 heures annuelles d'orientation au lycée avec la concrétisation d'un projet personnel d'accès à l'enseignement supérieur pour chaque élève
- ➔ de proposer d'enlever au baccalauréat sa qualité formelle de premier grade universitaire, ce qu'il n'est plus en substance depuis longtemps, et de mettre fin au droit incondtionnel d'accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers
- ➔ de proposer de retirer aux recteurs la capacité d'affecter autoritairement les bacheliers n'ayant obtenu aucun vœux sur Parcoursup dans une filière universitaire.

Or pour le SAGES (2) :

- ➔ les sources d'information des lycéens sur le post-bac sont déjà conséquentes et il ne manque pas de sites internet, de réseaux sociaux, de journées portes ouvertes d'établissements, de forums et de salons consacrés à l'orientation pour que les lycéens et leurs parents s'informent, avec l'aide de leurs professeurs, en charge statutairement de leur orientation depuis la disparition des conseillers d'orientation en tant que tels, devenus « psychologues de l'EN » et appelés à d'autres tâches (3).
- ➔ les 54 heures annuelles consacrées à l'orientation censées être suivies par les élèves exigent, avec une année scolaire de 36 semaines, une heure et trente minutes chaque semaine inscrite à l'emploi du temps des élèves et donc de leurs professeurs. Ce qui n'est jamais fait faute de budget car cela coûterait autant que de rétablir la même durée de cours de français et de mathématiques qui ont été supprimées au fil des réformes depuis plus de 30 ans dans le second degré (4).
- ➔ le baccalauréat ayant perdu depuis longtemps son aptitude à certifier de bonnes chances de réussite à ses lauréats dans le supérieur, lui enlever son statut de « sésame » d'entrée à l'université lui ferait perdre tout intérêt à l'obtenir et signerait sa disparition à brève échéance. Les universités sélectionneraient leurs étudiants sur les notes de contrôle continu des élèves et si celles-ci ne reflètent pas leur niveau réel en raison de la pression des lycéens, de leurs parents et de la direction des établissements sur les professeurs pour les remonter, elles se baseraient sur la réputation de leur établissement d'origine, privilégiant de fait les plus favorisés socialement d'entre eux (5).

La commission ne dit rien sur le sort des nombreux élèves qui n'obtiendraient aucun de leurs vœux sur Parcoursup si l'entrée dans toutes les filières universitaires devenaient sélective (6). Les néo bacheliers généraux sans affectation n'auraient alors d'autre choix que de rejoindre les cohortes de jeunes inactifs, ni en études, ni en formation, ni en emploi (7). Ce qui est une aberration pour la filière générale des lycées dont l'objectif est la poursuite d'études dans le supérieur. L'introduction d'une sélection à l'entrée de toutes les filières du supérieur exige donc de repenser la finalité du baccalauréat. Pour le SAGES, les épreuves du baccalauréat doivent être conçues à partir des exigences indispensables à la réussite dans le supérieur et non dans l'objectif de diplômer un maximum d'élèves sortant du second degré quel que soit leur niveau, même insuffisant. Le calendrier de Parcoursup doit être adapté pour que les établissements d'enseignement supérieur puissent prendre en compte les notes obtenues à un baccalauréat jouant à nouveau son rôle début juillet pour signifier aux candidats leur admission définitive ou le refus de les accueillir avant la fin juillet.

A défaut de demander à l'enseignement secondaire d'être plus exigeant dans la préparation à l'enseignement supérieur, les rapporteurs préfèrent confier aux universités la tâche ingrate et coûteuse de remédier aux lacunes de leurs étudiants de premier cycle. Or les universités consacrent déjà beaucoup de moyens à cet objectif, moyens qui seraient mieux employés ailleurs, notamment à rehausser le niveau disciplinaire des licences, là où se forment entre autres les candidats aux concours de l'enseignement primaire et secondaire qui recrutent désormais à bac+3 hors agrégation. Une plus grande exigence académique en licence permettrait d'engager un cercle vertueux de remontée générale du niveau dans le secondaire puis à l'université.

Le SAGES approuve dans la recommandation n°3 de la commission sénatoriale le recours aux PRAG et aux PRCE pour assurer les enseignements fondamentaux à l'université et la poursuite du développement des filières d'excellence, notamment les classes préparatoires universitaires dans lesquelles des PRAG devraient enseigner en priorité comme c'est le cas dans les CPGE en lycée. Ce type d'affectation prioritaire des agrégés permettrait d'utiliser au mieux leurs compétences au lieu de les cantonner dans du suivi et de l'accompagnement des étudiants (8), comme le souhaitent le ministre actuel de l'ESR, B. Baptiste, ses prédécesseurs (9) et certains présidents d'université (10).

Sur la proposition de la commission sénatoriale d'une déconcentration de la gestion des PRAG et des PRCE aux universités, le SAGES rappelle qu'elle n'est envisageable que si les PRAG et les PRCE :

- ➔ ne peuvent plus faire l'objet de mutation « dans l'intérêt du service » (11)
- ➔ gardent la possibilité de revenir dans le second degré à leur demande où de candidater à d'autres postes dans le supérieur (Universités, CPGE, STS...)
- ➔ soient évalués par les pairs et non par le président de l'université
- ➔ voient leur liberté académique respectée et garantie en tant qu'enseignants du supérieur à part entière.
- ➔ ne soient pas casernés dans leurs établissements pour y être à la disposition de l'administration pour des tâches de suivi et d'accompagnement des étudiants.

Pour qu'un représentant des PRAG et des PRCE puisse enfin porter ces revendications au comité social d'administration de l'ESR (CSAM ESR), ils devront voter et faire voter à l'élection de ce comité en décembre prochain pour la liste présentée par le SAGES, le seul syndicat qui a agi et continue à agir pour les PRAG et les PRCE soient traités et considérés comme des enseignants du supérieur à part entière. Pour qu'ils y aient un avocat, pas seulement quelqu'un qui relaie leur désapprobation et leur mécontentement.

- 1 <https://www.senat.fr/rap/r25-943-1/r25-943-11.pdf>
- 2 https://le-sages.org/documents2/Le_Senat_et_les_ESAS_2026.pdf
- 3 L'orientation n'est plus que l'une, et pas la plus importante, des missions des « PsyEN »
<https://www.education.gouv.fr/etre-psychologue-de-l-education-nationale-psyen-11831>
- 4 https://www.franceinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/le-nombre-d-heures-de-francais-au-college-a-t-il-baisse-au-fil-des-annees-comme-l-affirme-jean-michel-blanquer_4650189.html
- 5 C'est le cas pour l'entrée dans certaines classes préparatoires aux grandes écoles. Voir le compte rendu de l'audition du SAGES à la Cour des comptes dans le cadre de son enquête sur les CPGE :
https://le-sages.org/documents2/Contribution_SAGES_enquete_Cours_comptes_CPGE2026.pdf
- 6 Ils ont été 163 000 (soit 18% des candidats) à ne pas obtenir de vœux sur Parcoursup lors de la phase principale d'admission en 2026
<https://www.parcoursup.gouv.fr/contenus/tableau-de-bord-suivi-de-la-phase-d-admission-parcoursup-2026-4503>
- 7 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6686184#graphique-figure4>
- 8 https://le-sages.org/documents2/Le_Senat_et_les_ESAS_2026.pdf
- 9 https://le-sages.org/documents2/Auditions_ministres_ESR_commission_Senat_excellence_acad.pdf
- 10 https://videos.senat.fr/video.5837869_6a0db24d30ba7.universites--audition-de-presidents-d-universite
- 11 https://le-sages.org/documents2/Mutation_interet_service_PRAG_PRCE.pdf

